



Informations

Transports scolaires de la CAPE 2016-2017

L'inscription est ouverte **jusqu'au 15 juillet minuit**.
Une pénalité de retard de **40€** sera appliquée pour

tous dossiers réceptionnés après cette date.



L'Amicale Méreyenne des Loisirs



Nous vous rappelons que l'Amicale Méreyenne des Loisirs est ouverte à tous, venez nous rejoindre !
Pour la saison 2016-2017 **la rentrée se fera le mardi 06 septembre 2016**. Les heures d'ouverture sont de 13h45 à 17h30 chaque mardi. Vous pouvez jouer aux cartes et autres jeux, et aussi lire, tricoter, etc....
La cotisation sera de 18 € pour la saison 2016-2017.

Vous partez en vacances :



Pensez à prévenir vos voisins et si vous le souhaitez, la gendarmerie qui effectuera des rondes de surveillance.

Budget : €

Le Budget 2016 est à votre disposition à la mairie pour consultation. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.





Il nous ont quittés ...

Monsieur Jean Claude LINEL, le 21 janvier 2016

Monsieur Roger LORIOT, le 7 mars 2016 
Conseiller municipal à Mérey pendant 13 années.

Toutes nos condoléances à leur famille.

Sommaire

-  Informations
-  Il était une fois Mérey

Rappel

Nuisances Sonores :



Toujours dans cadre du Bien Vivre Ensemble, les nuisances sonores peuvent vite devenir une source de stress.

Pensez à votre voisinage et veillez à respecter les tranches horaires ci-dessous :



Du lundi au vendredi

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h.

Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Pour résumer, on évite le bruit :

Entre 12h et 14h30/15h

Puis après 19h/19h30

Puis le dimanche avant 10h et dès midi

Calendrier



Arbre de Noël des enfants :

Le 10 décembre 2016 à partir de 14H30

Carnet bleu  Carnet rose

Daina ROUX, née le 02 mai 2016

FELICITATIONS

aux heureux parents !

Bien Vivre Ensemble à Mérey

Il était une fois Mérey ...

Episode n°4

Si vous souhaitez participer à cette rubrique vous êtes les bienvenus. N'hésitez pas à nous contacter à la mairie ou à vous adresser à notre « historienne » Mme Brigitte ALBERT par mail brig.albe@orange.fr.



Le village de Mérey pendant la Grande Guerre.

La guerre de 1914-1918 : Un temps de difficultés et de privations pour le village.

La lecture du cahier des délibérations du Conseil municipal nous permet d'éclairer certains aspects de la vie quotidienne des habitants.

Il faut secourir les familles dont les hommes sont partis au front :

Le 9 août 1914, le conseil municipal accorde une allocation aux femmes et enfants dont les maris et pères sont actuellement sous les drapeaux pour la défense nationale. Il s'agit des familles Durand, Benoist, Joncourt, Laillet, Lemanach, Larhentec. Le bucheron François Lemanach qui est parti combattre a laissé dans la forêt une famille de 8 enfants.

Le 7 mars 1915 le conseil admet à l'assistance médicale gratuite des membres des familles Dulyse, Vincq, Leroux, Guillard Suzanne, Hocquerel, Lemanach et crée un Bureau de bienfaisance « qui serait d'une grande utilité vu les circonstances actuelles ».

En 1916 les conseillers demandent à M. le Préfet l'autorisation de disposer en faveur des mobilisés sans ressources de la somme de 40 francs allouée en 1915 pour la fête du 14 juillet.

Le 8 septembre 1918, Mme Suzanne Guillard, mère de 3 enfants en bas âge, obtient pour chaque enfant une allocation mensuelle de 5 francs mais le conseil « se réserve le droit de la lui faire supprimer si la conduite de la mère venait à être critiquable » !

La préfecture s'inquiète de la nourriture des familles et des personnes nécessiteuses :

Le 6 août 1914, le Préfet écrit aux maires de l'Eure :

« La mobilisation pour la défense de la patrie des hommes valides a laissé sans ressources la plupart des familles dont ils étaient les soutiens naturels. Il importe dès lors de se préoccuper des moyens d'assurer dans les meilleures conditions possibles, la subsistance des familles ainsi que des personnes nécessiteuses. Vous pourrez recourir avec profit à l'emploi de fourneaux économiques qui procéderaient deux fois par jour à des distributions de pains et de soupes et dont le fonctionnement ne serait pas trop onéreux pour les communes. » On ne sait pas comment la commune a répondu à cette demande.

La commune participe à l'accueil des blessés en accordant 20 francs prélevés au budget à la commune de Bueil qui a organisé un hôpital pour les blessés.

Bien Vivre Ensemble à Mérey

Il était une fois Mérey ...

Le maire plaide pour la réouverture de l'école de Mérey :

En 1915, le maire, Alphonse Leroux, cultivateur au hameau des Vaux, écrit au Préfet de l'Eure une lettre tellement remarquable qu'elle est reproduite ici entièrement. En 1914 la mobilisation des instituteurs a entraîné la fermeture de l'école de Mérey. Les enfants doivent se rendre à l'école de Breuilpont. Cela entraîne la déscolarisation des enfants des bucherons qui vivent dans la forêt de Mérey et ne peuvent pas parcourir deux fois par jour les 4 à 5 kilomètres à pied qui les séparent de l'école. Monsieur le Maire imagine de réunir le hameau de Lorey à celui de Mérey afin de permettre la réouverture de l'école. On appréciera tant le style de l'écriture que la qualité des arguments déployés par l'auteur pour convaincre le Préfet. Il semble pourtant qu'il n'ait pas été entendu.

Monsieur le Préfet,

Il y a un an que l'école de Mérey demeure fermée à cause de la guerre qui a entraîné la mobilisation des instituteurs appartenant à l'armée et de la nécessité de les remplacer dans les communes les plus riches en élèves. En cela tout a été fait pour le mieux.

Comme maire j'ai à me préoccuper particulièrement de la situation des enfants des bucherons les plus nombreux de notre population d'âge scolaire, ceux qui ont le plus besoin de l'atmosphère de l'école et qui viennent de perdre une année à cause de la distance (quatre ou cinq kilomètres) de leurs huttes à Breuilpont auquel Mérey est rattaché (les bucherons vivent à demeure dans la forêt).

Il me semble, Monsieur le Préfet, qu'on pourrait, sans toucher à l'économie de ce qui a été fait, donner à ces enfants ainsi qu'aux autres les moyens d'instruction qu'ils avaient autrefois en rouvrant l'école de Mérey et en y rattachant provisoirement le hameau de Lorey-Breuilpont séparé seulement par la rivière de celui des Moulins de Mérey qui fait partie de Mérey. L'école de Breuilpont ainsi allégée n'écraserait pas un maître. On démembre bien sans inconvénient les communes sans écoles pour rattacher leurs parties aux communes des alentours.

Il n'est pas plus dangereux pour les enfants de Lorey de passer l'eau sur le pont que pour ceux de Mérey. En espérant cette petite modification à l'état des choses existantes en créant des avantages sans contrepartie d'inconvénients car la distance de Lorey à l'école de Mérey diffère peu de celle à l'école de Breuilpont. Et il est à considérer qu'en venant à Mérey les enfants sont exempts du danger des lignes du chemin de fer tandis que pour se rendre à Breuilpont ils ont à franchir la grande ligne de Paris à Cherbourg et celle d'Orléans à Rouen.

J'ose espérer Monsieur le Préfet connaissant votre esprit d'équité et celui de messieurs les Inspecteurs d'Académie et Primaire que ma demande sera examinée avec impartialité et bienveillance.

Veillez agréer Monsieur le Préfet l'expression de mes sentiments les plus respectueux,

*Le maire de Mérey
Alphonse Leroux*

In *Délibérations du conseil municipal de Mérey (1896-1926)*, Archives départementales de l'Eure, 400 EDT 6°

Les Vaux de Mérey, Brigitte Albert

À suivre ...

Bien Vivre Ensemble à Mérey

Cette page est à vous :

Indiquez vos réclamations, souhaits pour la commune, ... et retournez-le à la mairie.

Nom :

Adresse :

Object :



*Le maire et l'ensemble du conseil
municipal*

*Vous souhaitent à toutes et tous de
bonnes vacances.*